

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 24 mars 2023

Situation de l'eau

Mayotte est confronté à une sécheresse importante. Alors que de trop faibles pluies sont constatées, elles ne permettent pas d'augmenter le niveau des retenues collinaires situées à Dzoumogné et Combani en vue de la saison sèche.

Face à cette situation inédite et préoccupante, le préfet de Mayotte, après consultation du Comité de suivi de la ressource en eau, a décidé de renouveler l'arrêté préfectoral de limitation de certains usages de l'eau. Le dispositif de tours d'eau est maintenu au même rythme pendant la période de ramadan, à savoir, 2 coupures hebdomadaires par commune. Ce dispositif sera amené à évoluer après la période du mois de ramadan.

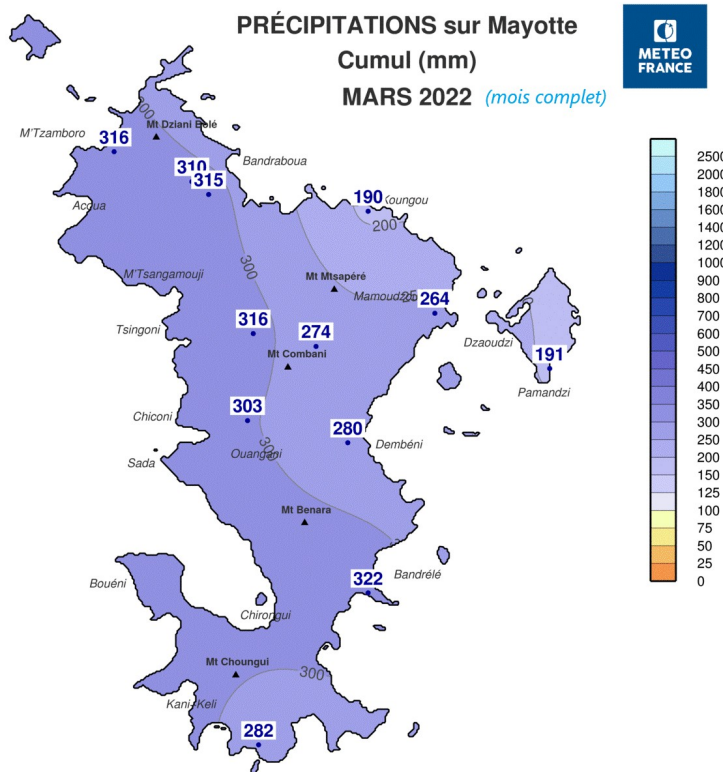
L'ensemble des acteurs de l'eau à Mayotte (Météo-France, Les eaux de Mayotte, SMAE, DEALM, ARS, Préfecture) travaillent d'ores et déjà sur des mesures alternatives visant à gérer cette sécheresse exceptionnelle.

Le préfet de Mayotte a mobilisé les services de l'État pour conduire une surveillance rapprochée de l'évolution de la disponibilité et du prix des bouteilles d'eau sur l'ensemble du territoire.

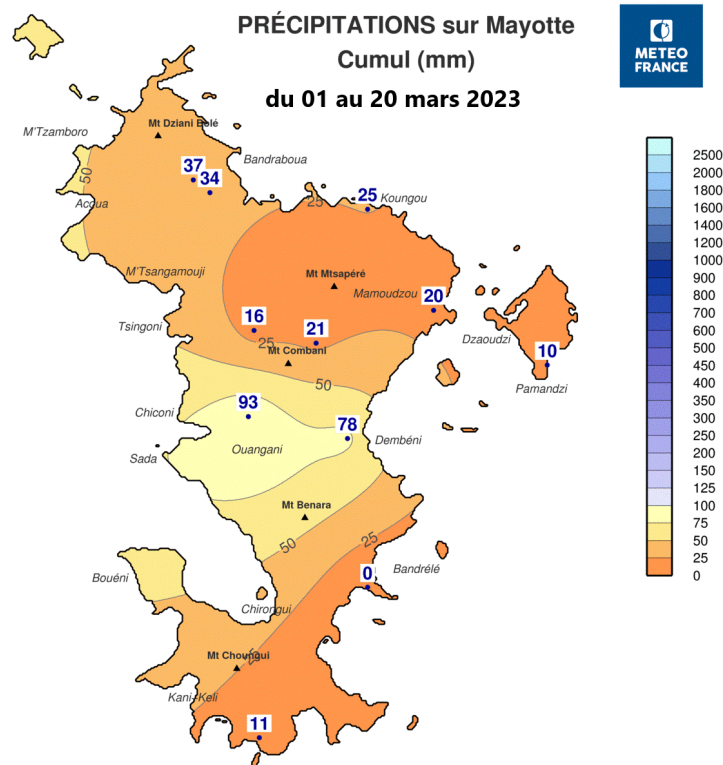
Plus qu'avant, il est impératif d'adopter les bons gestes afin d'économiser ensemble la ressource en eau (arrosage par récupération des eaux de pluie, non écoulement de l'eau du robinet, strict respect de l'arrêté préfectoral : non nettoyage de voitures, des façades...).

Les services de l'État dont la police et la gendarmerie, avec le concours des maires via leur police municipale, procéderont à des contrôles réguliers pour veiller au strict respect des limitations d'usage de l'eau. **Tout contrevenant s'expose à la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe, soit 150 euros d'amende à chaque infraction.**

L'ensemble des acteurs de l'eau appellent la population à un effort collectif plus accru, compte tenu de la saison sèche à venir qui amplifiera les difficultés liées à cette sécheresse jamais connue à Mayotte.



Edité le 25/04/2022



Edité le 21/03/2023

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976